

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 25211kiddybees

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/10/2025

Objet : convention d'occupation du jardin des cultures au profit de l'association junior Eco Kiddy bees

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 24/10/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCAJI_2025_211 Convention occupation jardin des cultures_Junior asso Kiddy Bees.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251024-25211kiddybees-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/10/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2025_211

JARDIN DES CULTURES
RUE DE LA BOURGOGNE

CONVENTION D'OCCUPATION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU PROFIT DE LA JUNIOR ASSOCIATION « ECO KIDDY BEES ».

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'implication de la Junior Association Eco Kiddy Bees dans la sensibilisation des jeunes à l'apiculture et à la place essentielle des abeilles dans l'écosystème ;

Considérant l'objectif poursuivi par la Junior Association visant à promouvoir et encourager la culture de la biodiversité auprès des jeunes Tourquennois ;

Considérant la volonté de l'association d'occuper le site, sis rue de la Bourgogne à Tourcoing, communément désigné « le jardin des cultures » en vue de l'installation du suivi de 16 ruches au maximum ;

Considérant que la Maison des associations, est membre et relais local du réseau des juniors associations ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention tripartite avec :

- la Junior Association « Eco kiddy bees » sise 13 rue Georges Bizet 59200 TOURCOING, représentée par Messieurs Christophe Houzé et Laurent Lentrebecq, membres accompagnateurs ;
- la Maison des associations membre et relais local du réseau des juniors associations, représentée par son président Monsieur Stéphane NUNES, faisant élection de siège social, 100 rue de Lille – 59200 TOURCOING et dont le numéro de Siret est 783 852 676 000 15,

Cette convention a pour objet la mise à disposition à titre précaire et révocable des parcelles sises rue de la Bourgogne cadastrées AV 328 et AV 331 et communément appelées « jardin des cultures ».

La mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une période d'un an, renouvelable tacitement, pour la même période, dans la limite de trois ans.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

24 OCT. 2025

Pour la Ville de TOURCOING

Doriane BECUE

Maire

Accusé Réception en Préfecture le : 24/10/2025

Publié sur le site de la Ville le : 24/10/2025

